Fédération des Amis des Luttes
et des Sports Athlétiques
--- Bretons ---
(F.A.L.S.A.B.)

La Lutte Bretonne

Organisation et Règlement

Aperçu historique et textes divers illustrés de nombreuses photographies

Prix : 3 francs

1933

Imprimerie du *Nouvelliste du Morbihan*
LORIENT

La Lutte Bretonne

◆

ORGANISATION
et
RÈGLEMENT

BUREAU DE LA FÉDÉRATION

nommé lors de l'Assemblée Générale du 9 Avril 1933

Président : Docteur Charles COTONNEC.

Vice-Président général : M. Eugène BEAUFRÈRE.

Vice-Président (*Finistère*) : M. HELORET.
id. (*Côtes-du-Nord*) : M. MANACH.
id. (*Trécor*) : Docteur LOYER.
id. (*Morbihan*) : M. MARIETTE.
et secrétaire sportif adjoint.

Secrétaire général : M. Charles LOUIS.

Secrétaire-adjoint : M. François HUON.

Trésorier général : M. LAGADEC.

Trésorier-adjoint : M. GÉNOT.

Directeur général des combats : M. Henri LÉON,
secrétaire sportif.

Président des Arbitres : M. Lucien JEAN.

Membres : M. Louis JAN.
M. BODET.
M. MONTAUFRAY.
M. PERROTTE
M. CORNIC.
M. LE FLOCH.
M. MOLGAT.
M. GUIONNIC.
M. GUÉGAN.

Toute la correspondance devra être adressée à
M. MARIETTE, 4, rue de la Vieille-Ville, Hennebont (Morbihan)

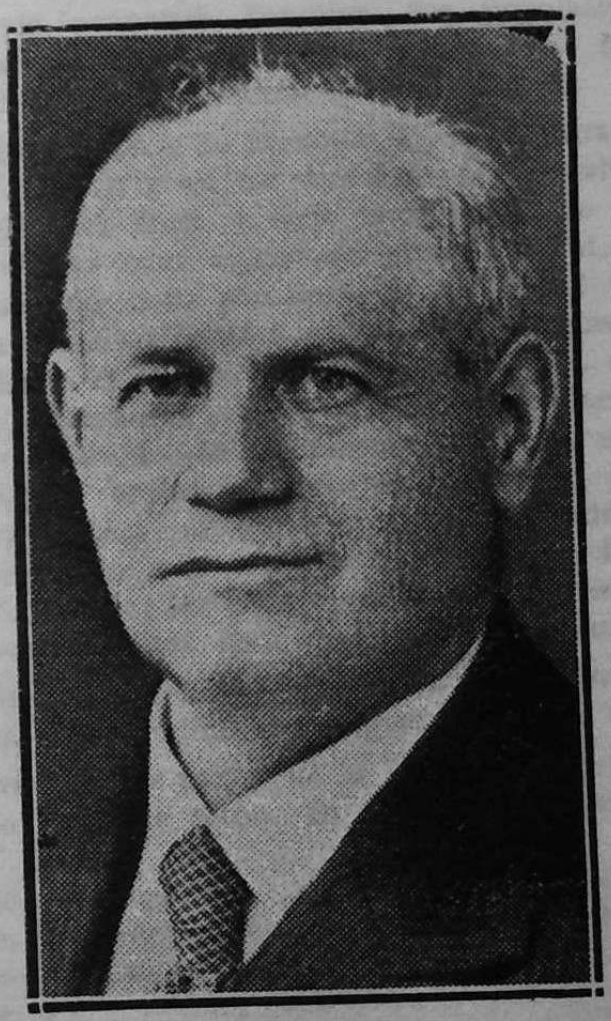

Dr Charles COTONNEC, ✲,
de Quimperlé,
Rénovateur des luttes bretonnes,
Président de la F.A.L.S.A.B.

ÉLOGE DE LA LUTTE BRETONNE

Mes chers Compatriotes et Amis,

Je désirais connaitre l'opinion des populations de la Cornouaille au sujet des luttes bretonnes. J'ai parcouru le pays de l'Atlantique aux Montagnes d'Arrée.

J'ai été dans le pays de Scrignac. C'est un pays de collines et de vallées, l'air vif y est un stimulant de l'activité physique et intellectuelle, les âmes y sont imprégnées de l'idéalisme celtique, les esprits sont avides de progrès. J'ai admiré Le Faouët, le pays des jolis costumes et des beaux pardons, le coin d'élection pour les artistes, et me voici à Fouesnant, dans la ceinture dorée de la Cornouaille. On m'a dit, et Stéonnic l'affirme, que l'homme y vit en inspecteur du travail divin. Au printemps, il admire les pommiers en fleurs ; en automne, les pommiers aux branches recourbées, chargées de pommes odorantes ; et en toute saison, il y déguste le cidre incomparable, le premier des cidres, le roi des cidres, le cidre de Fouesnant. Tout cela c'est pour rendre hommage à la divinité, pour la remercier de ses dons dans ce coin fortuné.

Dans tous ces pays, j'ai trouvé un sentiment commun : l'amour de la lutte bretonne. Quelques-uns nous diront :

« Vous venez nous parler de la Lutte bretonne, mais cette lutte, c'est le passé, le retour en arrière. C'est une tradition démodée. »

A cela je réponds : « Il ne s'agit pas de savoir si la lutte est ancienne, nouvelle ou autre chose, la question est de savoir si elle est utile, si elle convient à notre tempérament, à notre race. »

Si elle convient à notre race ? Mais le seul mot de lutte bretonne excite la curiosité des vieux, l'enthousiasme des jeunes. Rappelez-vous les foules accourues aux luttes de Guiscriff, du Faouët, de Quimperlé... Les routes étaient pleines de monde, les uns étaient à pied, en vélo, d'autres en voiture, en auto, les camions étaient bondés. En 1928, à Quimperlé, c'est par milliers que l'on s'entassait autour de la *lice*, sur les bancs, dans les tribunes, tous voulaient voir et de près. Un banc gênait, on l'écartait ; une corde arrêtait la foule, on la coupait ; la lice se rétrécissait de plus en plus, elle fut couverte ; elle disparut sous la foule des spectateurs. Ce fut le triomphe de la liberté laissée à chacun, les luttes furent splendides et le désordre fut royal. J'ajoute qu'en 1929 la foule fut aussi nombreuse, les luttes aussi disputées et aussi belles, mais que l'ordre fut impeccable grâce à l'organisation faite par les membres du Comité de Quimperlé.

La lutte est utile. Nous devons la maintenir, la développer. C'est un sport complet, il met en action tous les muscles du corps. La lutte fait des hommes forts, souples et résistants, souples comme l'osier, disait-on, et forts comme le buis et le chêne. Elle exige de ses adeptes la sobriété et la régularité de la vie et ce sont là les moyens d'avoir une bonne santé et de la longévité. Le lutteur possède ainsi un capital essentiel, fondamental dans la vie, la santé et la capacité de travail. Les athlètes constituent une pépinière de bons travailleurs, de braves soldats et de hardis marins.

Créez, a-t-on dit, une salle de gymnastique et un établissement de bains et vous supprimerez deux hôpitaux. Le relèvement économique d'un pays ne peut être entrepris avec chance de succès que si les capacités physiques de chacun sont augmentées.

Pour être lutteur, il faut encore des qualités morales. Il faut être loyal et courtois, faire, à l'ouverture des luttes, au milieu de la lice, face à ses émules, devant la foule des spectateurs assemblés, le serment de loyauté et dire :

Je jure de lutter en toute loyauté, sans traîtrise et sans brutalité pour mon honneur et celui de mon pays. En témoignage de ma sincérité et pour suivre la coutume des ancêtres, je tends à mon émule et ma main et ma joue.

Men tou da houren gant lealdet heb trubarderez na taol fal ebet evit ma henor ha hani ma bro. En testoni da ma gwiriegez hag evit kendalc'hi kiz vad ma zud koz, keniga a raon de ma heuvreur ma dorn ha ma jod.

Celui qui sur la lice aura pris un engagement solennel de loyauté et de courtoisie se rappellera que dans la vie il faut partout et toujours être loyal et courtois, être un homme d'honneur. Nous voulons le perfectionnement physique et moral de la race.

Les anciens lutteurs possédaient les qualités précitées : Kristen Roz, Toupart, Moisan, Roscorbel, Daouphars, Le Dez, Pichon, Iziquel, Flejo, Lucas, Scordia et tant d'autres.

Je me rappellerai toujours le champion Flejo, c'était un homme svelte, musclé et nerveux. Un hercule méridional, Gayon, avait porté un défi au meilleur lutteur breton. Flejo se présenta, il terrassa Gayon par un saut retentissant.

Gayon digout Flejo var ar porad ar leded, Flejo gant mignonned d'an hec'h va zavet. Neur goulou var hi geign an douar na kannet vel eur leur gant ar freil d'an haon ben ve dornet.

Le petit Scordia, un lutteur de Scaër, fut champion de Bretagne et du Cornwall, le premier champion interceltique. Je le vois toujours luttant plein d'agilité et d'entrain, il était merveilleux dans ses prises et dans ses parades. A Quimperlé, après ses victoires, la poitrine ornée de deux ceintures d'or,

il resta simple et modeste. Tous nous étions fiers de lui. Quand la fatalité s'abattit sur lui, il fut regretté dans tout le pays, ses émules voulurent le porter à sa dernière demeure. Aujourd'hui, lors des cérémonies religieuses commémoratives dans sa commune natale, on voit des larmes se mêler à l'eau bénite jetée sur sa tombe.

Je garderai le souvenir de la partie de lutte de Cadiou et Lean, en Cornwall, entre le champion de Bretagne et le champion de Cornwall, qui, sept années consécutives, avait détenu la Ceinture d'Or. Tous deux rivalisèrent d'habileté et de courtoisie. L'un tombait, l'autre, souriant, lui tendait la main pour se relever et la lutte recommençait. Cadiou, le champion de Bretagne fut vainqueur, Lean était digne de l'être. Tous deux ont droit à une égale sympathie et à une égale admiration, leur attitude fut chevaleresque.

Mais pour acquérir de telles qualités, il faut de l'entraînement et le campagnard est souvent un isolé, vivant seul, travaillant seul. La lutte qui convient cependant. Qu'il rencontre un ami, une partie de lutte est décidée, elle se pratique à l'instant dans le champ ou dans le pré voisin. Le lutteur-né saisit toute occasion, enfant, en allant à l'école, dans la cour de l'école, au sortir du catéchisme, il fait sa partie de lutte. Plus tard dans le travail, au champ, pendant la pipée de tabac, le *korned butun*, le *zao geign*, il s'entraîne au *c'hliquet*, au coup de *bez troad* ; d'un coup de *bez troad*, il détache, soulève et fait voler la motte de gazon.

En travaillant au champ, le paysan breton fait encore son entraînement, le champ de travail est son parc des sports. En plein champ, du matin au soir, légèrement vêtu, la chemise entr'ouverte, la poitrine au vent, il travaille au labourage, à la fenaison, à la moisson. Le travail lui donne la force et la résistance, assainit ses viscères, la sueur baigne son corps, le soleil colore et teinte sa peau à l'égal des épis de seigle et de froment, c'est un héros de la terre. Le soleil, le grand air, le travail, voilà ses entraîneurs, ses managers, dans la culture de la force et de la santé, voilà le secret de sa vitalité surabondante.

Je voudrais que le Breton ait de la fierté, je voudrais que le Breton qui s'expatrie conserve la fierté de son pays, de sa race, de sa langue, de lui-même et puisse regarder tout homme la tête haute, sans crainte comme sans forfanterie, dans la conscience de ses qualités, dans sa fierté d'être Breton.

Baleomp serz huel hon pen
En dispet da bep stournaden
Leuz komp an dua drouk da Vlejal
Hag ar chass tangnous da harzal.

Un Breton moyen peut acquérir toutes ces qualités. Faites-en un sportif, il deviendra un athlète, c'est-à-dire un homme fort, souple, résistant, sobre, loyal.

Ayons des sportifs et nous aurons une race incomparable, une race d'athlètes comme en virent la Grèce antique et Rome, une race de bons travailleurs, de bons soldats et de hardis marins. Faites des athlètes, les débits diminueront, les hôpitaux se désempliront de tuberculeux et d'aliénés.

Pour atteindre ce but, faut-il compter sur nous-mêmes, ou sur le Gouvernement et les lois ? Le but peut être atteint par l'adhésion de la volonté à un idéal supérieur, physique et moral. Le Gouvernement doit aussi s'occuper de l'éducation physique dans nos campagnes. En Bretagne, les naissances abondent, l'emportent sur les décès, nous ne connaissons pas la crise de la dépopulation. Notre pays est donc un réservoir d'hommes, nous devons favoriser ce conservatoire de force et d'énergie. Il ne faut pas laisser l'alcoolisme se répandre, provoquer la dégénérescence de la race, remplir nos hôpitaux et nos asiles de tuberculeux et d'aliénés, il faut supprimer les taudis, multiplier les maisons saines et les bains-douches.

La lutte bretonne ne doit donc pas rester limitée à quelques communes, elle doit se généraliser, se populariser dans toute la Bretagne rurale. Nous voulons l'organiser, en établir les lois, créer des Comités, la Fédération des Comités, établir le calendrier des luttes. Certes, nous applaudissons les athlètes extraordinaires aux performances exceptionnelles, mais nous voulons surtout la généralisation des luttes pour l'amélioration et le perfectionnement de la race.

C'est la première fois que l'on s'occupe de l'éducation sportive du campagnard, de la création en Bretagne d'une race de paysans athlètes.

Notre pays devrait produire une race incomparable, splendide. Le climat y est privilégié, doux et tempéré, la mer lui forme une ceinture, dans l'Argoat se trouvent des coteaux, des vallées fertiles aux rivières sinueuses, des forêts de chênes, de châtaigniers, de hêtres, de pins, l'air marin s'allie à l'air sylvestre, pour vivifier les poitrines.

O Breiz Izel, o kaeron bro
Koat en hi c'hreis mor en hi zro

disait Brizeux. Le barde Taldir dans le *Bro goz* ajoute :

Ar Vretoned zo tud kaled ha kreon
Neuz bobl ebet kalonnek a zindan an neon.

La nourriture est substantielle et variée. Nous avons le poisson, toutes les viandes de boucherie, des légumes sains, des fruits savoureux. Les pommes donnent un cidre délicieux ; cette boisson nous désaltère et verse dans les cœurs et les cerveaux la joyeuse excitation qui caractérise notre race. La bolée est populaire, c'est la poésie de la vie bretonne, c'est près d'elle que se traitent les affaires, que se resserrent les amitiés, que les mots les plus doux se disent, que les mariages se décident. Le cidre serait même préventif et guérisseur de

maladies comme l'arthritisme, la goutte, la pierre. La bolée serait un médicament. Je suis sans crainte, les volontaires ne manqueront pas pour cette médication. Mais il importe de savoir que la bolée prise à dose modérée, est tonique, donne la gaieté, l'illusion de la force, de la jeunesse et que prise avec excès, elle est toxique, vous abat son homme, l'assomme.

Le pays donne avec largesse
Le pain, le beurre et les œufs frais,
Le cidre blond donnant l'ivresse,
Quand on s'arrose trop le palais.
Mais quand on boit modérément,
Il donne gaieté, contentement
Et fait aimer la terre où le pommier se plait.

Qu'on ne vienne point représenter notre pays comme une terre de pauvreté, de misère et de tristesse, que les littérateurs viennent assister à quelques-unes de nos ripailles, déguster les andouilles de Guémené, enfumées, noires, juteuses, odorantes ; qu'ils viennent assister à la fête du cochon, à *Festr an noc'h*, qu'ils lisent *La Chanson du Cidre*, de Frédéric Le Guyader ou qu'ils entendent un campagnard chanter la jolie chanson de l'*Andouille du Curé*. La gaieté existe dans notre pays, la lutte elle-même se fait avec le sourire.

La renaissance sportive est déclanchée, la foule accourt à nos réunions, le nombre et la qualité des athlètes progressent, les poètes célèbrent nos luttes et des artistes représentent en de beaux tableaux nos luttes en plein champ, des sculpteurs veulent reproduire dans le granit nos lutteurs aux prises.

Tous peuvent venir à ces réunions, sans distinction d'opinion politique ou religieuse. Venez, qui que vous soyez. Que votre drapeau aille du blanc le plus liliacé au rouge le plus teinté.

Dans nos réunions se fait l'oubli des soucis de la vie, des tourments des affaires, des divisions et des haines de la vie publique, le rapprochement, la fraternisation des classes et des milieux. Là se donnent la poignée de mains tous les hommes loyaux et courtois qui veulent la supériorité du Breton et de la Bretagne.

Docteur COTONNEC.

Robert CADIC,
de Guiscriff,
Champion de Bretagne
poids lourds et toutes catégories

RÈGLEMENT DE LA LUTTE BRETONNE

LA LICE

ARTICLE PREMIER. — Le champ idéal de luttes serait un carré parfait de 80 à 100 mètres de côté, avec trois rangées de bancs formant le pourtour. Quatre et même cinq rangées de bancs serait préférable. Prévoir, au milieu de l'un des côtés, un espace libre de 25 mètres environ de long pour recevoir les lutteurs, les officiels et la musique. Ne pas oublier la bascule, le haut-parleur si possible, deux petites tables avec chaises pour le secrétaire local, la presse et toutes personnes ayant besoin d'écrire. Prévoir deux lices ou trois à la rigueur, mais jamais quatre, ce serait exagéré.

PRISES

ART. 2. — La caractéristique de la lutte bretonne, c'est d'être une lutte debout. Les prises les plus connues sont : le *c'hliket*, le *coup de bez troad*, le *coup de Péron*, etc...

ART. 3. — Le *saut*, tombé vainqueur ou *lamm*, devra comporter la touche à terre des deux épaules ensemble.

DURÉE DE LA LUTTE

ART. 4. — S'il n'y a pas de résultat, le vainqueur sera déclaré aux points, un point comptant chaque attaque poussée à fond et donnant un résultat proche du *lamm*.

Dans un tournoi, les luttes dureront vingt minutes, sans interruption, les points comptant dès le début de la lutte, s'il n'y a pas de résultat etc...

FAUTES

ART. 5. — Sont considérées fautes : la main à terre, le genou à terre pour parer un *lamm* inévitable, le défaut de combativité, la brutalité.

POLICE DES LUTTES

ART. 6. — Tout lutteur agissant impoliment à l'égard d'un membre du comité organisateur sera expulsé immédiatement.

ART. 7. — Si l'on signale à la Fédération que les lutteurs ont, de propos délibéré, boycotté un tournoi, la Fédération nommera une commission d'enquête.

ART. 8. — Aucun lutteur ne devra intentionnellement porter la main ni le genou à terre pour éviter le *lamm*. Après un premier avertissement, il pourra être disqualifié.

PUBLICITÉ DES LUTTES

ART. 9. — Le Comité organisateur devra donner connaissance de son tournoi par voie d'affiches et de journaux.

CATÉGORIE DES LUTTES

ART. 10. — 1° Luttes libres d'entrainement échappant au contrôle et à l'organisation de la Fédération. Aucune limitation ni restriction, tous les dimanches si l'on veut.

2° Luttes officielles sous le contrôle de la Fédération, ayant lieu dans chacun des centres fédérés au moins une fois par an, à date fixée d'avance, d'accord avec la Fédération et tous les centres fédérés. Les lutteurs seront obligatoirement pesés et divisés en cinq catégories ainsi qu'il est prévu aux statuts de la F. A. L. S. A. B.

3° Luttes fédérales de sélection de champions destinées à désigner les lutteurs qui devront prendre part aux Championnats définitifs annuels.

CATÉGORIE DES LUTTEURS

ART. 11. — Les lutteurs sont classés en quatre catégories d'après leur poids :

1° Poids lourds, au-dessus de 72 k. 500.

2° Poids moyens, au-dessous de 72 k. 500.

3° Poids légers, au-dessous de 65 k. 500.

4° Poids plumes, au-dessous de 59 kilos.

La détermination des catégories devra être faite en présence des délégués.

Une 5e catégorie est réservée aux lutteurs tous poids au-dessous de 18 ans (Acte de naissance exigé).

ART. 12. — Tout engagement reçu par le Comité organisateur devra porter les nom, prénoms, adresse exacte, taille, et poids du lutteur. Chaque Comité devra, dans le but de faciliter les luttes, posséder au plus tard la veille de la réunion, la liste complète des concurrents de ladite réunion.

INSCRIPTION

ART. 13. — Le Comité a le droit d'accepter ou de refuser tel engagement qu'il lui plaît à savoir : forains, concurrents n'habitant pas la Bretagne ou lutteurs frappés de sanctions par la Fédération.

ART. 13 bis. — Tout lutteur désirant prendre part à une partie de luttes est tenu de présenter sa carte de lutteur fédéral. S'il n'en est pas titulaire, ou bien il en acquitte le montant et prend part à la lutte, ou bien il est éliminé d'office comme ne faisant pas partie de la Fédération.

CARTE DU LUTTEUR

ART. 14. — Toute carte de Lutteur Breton sera délivrée aux intéressés par la F. A. L. S. A. B., de Quimperlé.

Dans aucun cas, elle ne pourra être délivrée directement au lutteur sur sa propre demande, mais sur la demande de son Comité local, laquelle demande sera signée du Président et du Secrétaire du Comité local où le lutteur pétitionnaire est régulièrement inscrit.

DROITS QUE LA CARTE CONFÈRE AU LUTTEUR

ART. 15. — Le lutteur a, sur la présentation de sa carte, droit d'entrer gratuitement, s'il doit lutter, sur le champ où il se présente. Le lutteur licencié n'aura pas le droit de prendre part à un tournoi de luttes non placé sous le contrôle de la Fédération.

APPEL DU LUTTEUR

ART. 16. — A l'appel de leur nom, les concurrents devront être prêts à entrer dans la lice.

TENUE DU LUTTEUR

ART. 17. — La tenue des lutteurs sera la suivante : pieds nus, pantalon court, chemise de toile très solide sans col et légèrement échancrée, demi-manche, vague sur le corps, pas de ceinture à boucle, mais un turban ; pas de bague. Les concurrents n'ayant pas cette tenue réglementaire devront se conformer aux observations des arbitres ou se verront exclus du tournoi.

ART. 18. — Tout lutteur demandant au Comité une chemise ou tout autre objet, devra à leur réception, donner ses nom et adresse et rendre à la fin du tournoi les objets empruntés.

ART. 19. — Si une chemise se déchire, le lutteur devra dans un bref délai en prendre une autre.

PLACE DU LUTTEUR

ART. 20. — Les lutteurs devront toujours se tenir dans l'endroit qui leur sera assigné. Dans cet endroit séjourneront deux membres affiliés secrets pour surveiller les combinaisons qui pourraient se tramer et en rendre compte.

RECLAMATION DU LUTTEUR

ART. 21. — Tout lutteur ayant à se plaindre d'un arbitrage qu'il estime partial, devra en saisir le Secrétaire général par écrit ou être entendu immédiatement.

ART. 22. — Tout lutteur ayant à se plaindre du Comité organisateur doit adresser une plainte au Secrétaire général par écrit à moins que la réclamation verbale ne puisse être tranchée sur-le-champ.

SUPPRESSION DE LA QUÊTE

ART. 23. — La quête par le lutteur constituant une variété de mendicité est formellement interdite.

ARBITRES

ART. 24. — Tous les arbitres seront désignés par les Comités organisateurs. La liste des arbitres sera fournie à chaque Comité. Les organisations choisiront le nombre d'arbitres nécessaires à chaque tournoi.

ART. 25. — Les arbitres choisis devront obligatoirement être reconnus par le public et les lutteurs. Les lutteurs devront accepter les arbitres qui leur seront donnés.

CARTE DE L'ARBITRE

ART. 26. — L'arbitre devra être en possession d'une carte signée du Président de la Fédération et du Président du Comité local. Cette carte donne libre accès au champ de luttes dans toutes les réunions.

ROLE DE L'ARBITRE

ART. 27. — Chaque chute sera soumise à un triple arbitrage et la décision des arbitres sera sans appel.

ART. 28. — Les arbitres, ainsi que tout membre de la Fédération ou d'un Comité fédéré, qui constateraient un truquage ou un arrangement quelconque entre lutteurs, devront immédiatement prévenir les autorités compétentes qui sur place, feront une enquête. Si le fait est officiellement reconnu, le ou les lutteurs en cause seront suspendus pour une période à fixer ou pénalisés.

ART. 29. — Les arbitres ont le droit et le devoir de disqualifier un lutteur, après le premier avertissement, dans les trois cas suivants : s'il truque, s'il fait un coup défendu ou s'il brutalise son adversaire.

COUPS DÉFENDUS

ART. 30. — Les arbitres devront annuler tout « lamm » provoqué par un coup de lutte gréco-romaine. Ils excluront, à l'exception de la ceinture avant : le tour de hanche en tête si une des jambes de l'adversaire n'est pas prise ; le bras à la volée ; le bras roulé ; la ceinture arrière ; le collier de force ; la pression sur la gorge.

ART. 31. — Un « lamm » ne sera jamais compté au lutteur si la prise n'a pas été loyale et correcte, mais bien au contraire elle sera réputée faute grave si la prise a été incorrecte et le lutteur devra être sur-le-champ prié de s'interdire désormais toute prise prohibée, sous peine de disqualification en cas de récidive.

PRIX

ART. 32. — Les prix sont fixés par le Comité organisateur d'un tournoi et ne peuvent dépasser une certaine somme à fixer chaque année lors de la réunion générale.

ART. 33. — Un Comité organisateur aura le droit de diminuer le montant des prix s'il juge le nombre des engagements insuffisant. Les engagés devront toutefois être prévenus de cette décision avant le commencement du tournoi.

ATTRIBUTION

ART. 34. — Si pour l'attribution de trois prix, il ne reste que trois concurrents, dont deux ont été déclarés « lamm » ce jour-là, les deux hommes tombés doivent lutter pour l'obtention des deux prix inférieurs à moins que l'un de ces deux lutteurs n'ait été tombé par l'autre le même jour.

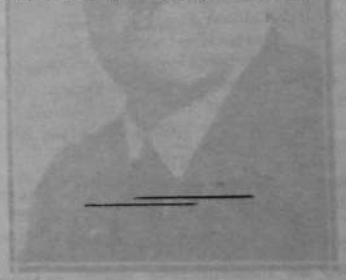

M. Eugène BEAUFRÈRE,
Vice-Président général
de la F.A.L.S.A.B.

MEMENTO A L'USAGE DE L'ARBITRE

L'ARBITRE

1. — L'arbitre doit être impartial et juste. Ses décisions étant sans appel doivent être nettes et définitives.

2. — Un arbitre fait tirer au sort des numéros par les concurrents. Les numéros pairs luttent ensemble et les numéros impairs de même. Exemple : *2 lutte avec 4, 6 avec 8, 1 avec 3, 5 avec 7*, etc... Si le nombre des engagés est impair, 21 par exemple, le lutteur ayant le numéro 21 devra lutter avec l'un des lutteurs vaincus. Ce dernier est désigné par un tirage au sort. Le lutteur tirant le numéro fixé à l'avance, par exemple le numéro 5, sera qualifié pour cette partie de lutte.

2 *bis*. — Toutefois, les arbitres, s'ils le jugent à propos, ont tout pouvoir pour désigner les lutteurs dans chaque « Peg » et peuvent remplacer ainsi le tirage au sort. On évite ainsi un « Peg » entre deux champions dès le commencement des luttes.

3. — Chaque partie de lutte est soumise à un triple arbitrage. La décision est acquise à la majorité, par 2 voix contre 1. Si l'un des arbitres ne se prononçait pas et qu'il y ait égalité de voix, la lutte doit recommencer. La décision est acquise, soit par « saut », soit aux points. Si deux concurrents sont à égalité de points, une prolongation de 10 minutes pourra être accordée comme précédemment stipulé.

4. — Chaque arbitre devra noter les noms des concurrents, les points, les décisions, etc..., et posséder une montre pour chronométrer la partie de lutte.

SANCTIONS

5. — Les arbitres sont qualifiés pour prononcer des sanctions contre les lutteurs en faute : avertissements, pénalités, disqualifications, etc...

6. — La sanction doit être immédiate. Toutefois les arbitres devront en référer ultérieurement au Comité organisateur puis à la F. A. L. S. A. B. qui statue en dernier ressort.

7. — Sont considérés comme faute entraînant un avertissement : tous coups défendus, croisement de mains, saisie des poignets, mise d'un genou ou d'une main à terre pour éviter une chute, strangulation, coups de pieds irréguliers, prises classiques de lutte gréco-romaine telles que : la ceinture à rebours, la ceinture arrière, le collier de force, le bras roulé, le bras à la volée ; toute prise à terre ; prise de jambes avec les mains etc...

8. — Le titre d'arbitre peut être perdu pour insuffisance reconnue des qualités de l'arbitre, *incompétence, partialité, indécision, manque d'autorité*. Cette décision est prise par la F. A. L. S. A. B. à la suite des avis motivés des arbitres de la Fédération.

M. Lucien JEAN,
Président de la Commission des arbitres

STATUTS DE LA F.A.L.S.A.B.

ARTICLE PREMIER. — Il est constitué entre les Comités organisateurs de luttes et sports athlétiques bretons des départements du Finistère, du Morbihan et des Côtes-du-Nord une Association sous le nom de FÉDÉRATION DES AMIS DES LUTTES ET SPORTS ATHLÉTIQUES BRETONS, ou en abrégé F.A.L.S.A.B.

ART. 2. — La F.A.L.S.A.B. a pour but :

1° la pratique des luttes bretonnes et des sports athlétiques bretons : lever de la perche, lancement de la pierre lourde, la corde, le jeté de la boule, civière, etc...

2° la propagation parmi la jeunesse du goût des exercices physiques en plein air.

Toutes discussions politiques ou sur des sujets étrangers au but de la Fédération sont interdites.

La Fédération a son siège à Quimperlé.

ART. 3. — La Fédération est composée :

1° des Comités organisateurs affiliés ;

2° de Membres d'honneur ;

3° de Membres honoraires.

ART. 4. — Les ressources proviennent des subventions des Comités affiliés, des cotisations des membres honoraires, des subventions qui pourront être accordées, du montant des licences et des amendes.

La cotisation des Comités de la Fédération est de 100 francs. Celle des membres honoraires est de 10 francs minimum, ainsi que celle des adhérents, fondateurs ou bienfaiteurs. Les cotisations comptent à partir du 1er avril de chaque année.

Le titre de Président d'honneur ou de Membre d'honneur peut être décerné par le Conseil aux personnes ayant rendu des services exceptionnels aux sports bretons et à la Fédération.

ART. 5. — La qualité de Membre de la Fédération se perd :

1° Par la démission ;

2° Par la radiation prononcée par le Conseil, soit pour non-paiement des cotisations, soit pour infraction aux règlements ou autres motifs graves, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir ses explications au Conseil. Tout membre démissionnaire ou exclu doit le montant de sa cotisation pour l'année entière.

ADMINISTRATION

ART. 6. — La Fédération est administrée par un Conseil composé de vingt membres. Ces membres sont élus par l'Assemblée Générale de la Fédération.

La voix du Président est prépondérante et facultative en cas de partage des voix, à son défaut, la voix du Président de séance a les mêmes prérogatives.

ART. 7. — Le Conseil se compose de vingt membres à savoir :

Un Président de la Fédération, un Vice-Président général, trois Vice-Présidents (un par district), un Secrétaire général, un Secrétaire-adjoint, un Trésorier général, un Trésorier-adjoint, des membres en nombre suffisant pour compléter jusqu'à vingt.

Les membres du Conseil sont élus pour trois ans et rééligibles. Ils doivent être Français, majeurs et jouir de leurs droits civils et politiques. Ils doivent appartenir à un Comité affilié. Les fonctions de membre du Conseil sont gratuites. Toute fonction rétribuée par la Fédération enlève à son titulaire l'aptitude à siéger avec voix délibérative.

En cas de décès, départ ou démission d'un de ses membres, le Conseil se complète en prenant les remplaçants parmi les cinq membres suppléants nommés annuellement par l'Assemblée générale. Le mandat du nouvel élu expirera à l'époque à laquelle prendra fin celui du membre décédé ou démissionnaire.

Les membres du Conseil de la Fédération ne pourront faire état de leur titre sportif sur les listes ou affiches établies à l'occasion d'élections politiques.

ART. 8. — Le Président dirige les travaux du Conseil et les Assemblées générales. Il signe tous les documents et lettres engageant la responsabilité morale et financière de la Fédération, il la représente dans ses rapports avec les pouvoirs publics, en justice et dans tous les actes de la vie civile.

En cas d'absence du Président, le Vice-Président général le remplace, à son défaut un des Vice-Présidents désignés par le Conseil.

ART. 9. — Les fonds sont conservés par le Trésorier jusqu'à concurrence de 500 francs. Le surplus sera déposé dans une banque ou des retraits pourront être opérés sur la signature du Président et du Trésorier. Le Conseil administre d'une façon générale les finances de la Fédération et prépare le budget de chaque exercice qui commence le 1er avril.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ART. 10. — L'Assemblée générale aura lieu une fois par an, en principe le dernier dimanche de mars. Chaque Comité aura droit à trois voix.

Les candidats au Conseil devront se faire inscrire aux bureaux de la Fédération un mois avant l'Assemblée générale.

ART. 11. — Aucune modification ne peut être apportée aux présents statuts que lors d'une Assemblée générale extraordinaire, sur l'initiative du Conseil ou sur la proposition, adressée un mois à l'avence au Conseil et signée de trois Comités.

ART. 12. — La dissolution de la Fédération pourra être prononcée par une Assemblée générale spécialement convoquée à cet effet et comprenant les deux tiers des Sociétés inscrites et à la majorité des trois-quarts des délégués présents ou représentés.

Cette Assemblée désignera un ou plusieurs commissaires chargés d'effectuer la liquidation des biens appartenant à la Fédération et déterminera l'emploi à donner à l'actif net.

ARBITRES

ART. 13. — Les arbitres officiels seront nommés au cours de l'Assemblée générale. Les arbitres entre eux nomment leur bureau, soit : un Président, un Secrétaire et deux Membres.

Ce bureau, d'accord avec le Bureau de la Fédération, désignera, pour chaque réunion prévue au calendrier, le nombre des arbitres en rapport avec l'importance de la réunion.

ART. 14. — La Fédération délivrera aux membres du Conseil et aux arbitres officiels une carte avec photographie de l'intéressé. Le porteur de cette carte aura accès sur tous les terrains où se dérouleront des luttes organisées par les Comités affiliés.

ART. 15. — Les arbitres ont droit à leurs frais de déplacement sur la base approximative suivante : chemin de fer, repas (15 francs l'un) et une indemnité de 10 francs pour faux frais, plus chambre et petit déjeuner s'il y a lieu, par jour de déplacement. Pour les arbitres habitant la ville où a lieu la réunion : indemnité de 10 francs seulement. Ces frais incombent au Comité organisateur du tournoi de luttes.

ART. 16. — La Fédération désignera à chaque réunion organisée par les Comité affiliés, deux délégués du Conseil qui représenteront la F. A. L. S. A. B., et transmettront au Conseil les différends pouvant survenir au cours de la réunion.

ART. 17. — Le Secrétaire général tiendra un registre contenant les noms corrects des lutteurs, avec les âges, poids et adresses.

ART. 18. — Les pénalités infligées par les arbitres comportent : l'avertissement, le blâme, l'amende, la suspension temporaire, la radiation. Les trois premières sont prononcées par les arbitres officiels, la suspension et la radiation restant des questions qui ne sont tranchées que par le Conseil de Direction.

ART. 19. — Le Conseil de Direction a tous pouvoirs pour régler toutes questions non traitées dans les présentes.

ART. 20. — L'Assemblée générale annuelle seule peut modifier ou corriger les présents statuts.

Les présents statuts ont été adoptés par l'Assemblée générale constitutive, tenue à Quimperlé, le 30 mars 1930.

Le Président de la F. A. L. S. A. B.,
Signé : Docteur COTONNEC.

M. MERRIEN,
de Guiscriff,
Champion interceltique
des poids moyens

LE SERMENT DU LUTTEUR

Autrefois, les lutteurs s'abordaient en termes un peu moyennageux :

Ma moc'h dre hou nerz hou heunan,
Chom hou sao, me ia d'oc'h !
Ma moc'h dre vertu an dioul,
Kerz kuit !
Si vous luttez par vos propres forces,
Arrêtez-vous, je suis votre homme,
Si vous avez des forces d'emprunt, diaboliques,
Eloignez-vous !

La formule suivante, plus moderne, a été adoptée et se dit à l'ouverture de chaque tournoi de luttes :

Je jure de lutter en toute loyauté
sans traîtrise et sans brutalité,
pour mon honneur et celui de mon pays.
En témoignage de ma sincérité,
Et pour suivre la coutume des ancêtres,
je tends à mon émule et ma main et ma joue.

Men tou da houren gant lealded,
heb trubarderez na taol fal ebed
evit ma henor ha hani ma bro.
En testoni da ma gwiriegez
hag evit heuill kiz vad ma zud koz
keniga a raon da na heuvreur ma dorn ha ma jod.

Voici le texte du serment en Anglais :

I swear that i shall wrestle in thorough loyalty.
without any treachery or false stroke,
for my honour and that of my country.
In testimony of my sincerity
and walking in the path traced by my ancestors
I shake hand with my fellow fighter.

Docteur COTONNEC

Un trio de champions :
Au centre : R. CADIC
A gauche : MERRIEN
A droite : TYRANT.

L'ŒUVRE DE LA F. A. L. S. A. B.

par M. LEON, Secrétaire sportif de la Fédération

La F. A. L. S. A. B. m'a confié l'agréable mission de rapporter à cette séance annuelle l'œuvre morale et sportive accomplie par elle depuis trois ans.

C'est, en effet, le 30 mars 1930, qu'au cours de son Assemblée constitutive notre Fédération vit le jour dans cette belle salle des mariages de la Mairie de Quimperlé que beaucoup d'entre vous connaissent.

Ce jour-là, mise au monde par notre éminent ami le docteur Cotonnec, tenue sur les fonts baptismaux par les membres du bureau dont la plupart sont ici présents, j'eus l'honneur d'être son parrain en lui donnant le nom de F. A. L. S. A. B. (Fédération des amis des luttes et sports athlétiques bretons).

C'est sans doute pour cela que son parrain a été chargé de vous présenter aujourd'hui l'œuvre accomplie par cette grande fille de trois ans.

Le lieutenant de vaisseau Georges Hébert, grand apôtre de l'éducation physique, a dit un jour que la plupart des Fédérations sportives envisagent surtout comme résultat de réaliser de grosses recettes, tel n'est pas le cas de la F. A. L. S. A. B., dont le but en règlementant notre sport favori a été et demeure, de grouper sous ses couleurs tous les amis de la lutte et des sports bretons, d'assurer par son contrôle vigilant la bonne marche des tournois, d'éviter, au cours de ces tournois, les incidents qui se produisaient au cours de réunions dont l'organisation rudimentaire livrait au hasard de décisions plus ou moins opportunes la bonne marche de celles-ci. Depuis trois ans, au contraire, malgré le grand nombre de tournois organisés par la F. A. L. S. A. B., pas une anicroche, pas un incident n'est venu troubler ces réunions, pas même les peu nombreuses organisées en dehors d'elle, tant il est vrai que l'esprit de courtoisie inculqué aux lutteurs les accompagne alors même qu'ils n'opèrent pas sous l'œil sévère des arbitres officiels.

Et puisque j'en arrive au cours de cet exposé à parler des arbitres, qu'il me soit permis aujourd'hui de féliciter en bloc cette belle phalange, de jour en jour plus nombreuse, d'excellents referee, émules de leurs précurseurs, les Lucien Jan, Porhiel, Louis Jan, Lecorre, Jambou, et tous aujourd'hui capables de prendre en dehors de toute considération de cloches de fermes et justes décisions. Je me permets cependant d'attirer l'attention des comités sur l'intérêt qu'il y a à former de nouveaux arbitres, il nous a été donné de constater au cours de tournois que nous avons personnellement dirigés que leur nombre n'est pas assez élevé ; or, avec deux lices un minimum de six arbitres s'impose. Je sais qu'au pied levé on en trouve de bénévoles, c'est précisément parmi ces derniers que l'on trouve avec trop d'incompétence une certaine ten-

dance à se contenter d'à peu près, or, un lutteur est « lamm » ou ne l'est pas, et s'il l'est il importe qu'une décision rapide soit prise.

Revenons, si vous le voulez bien, à notre point de départ, la création de notre Fédération. Je n'aurai garde de signaler la victoire remportée en 1929 par notre président sur la sacro-sainte Administration que le monde nous envie, j'ai nommé l'Administration des Contributions Indirectes. Celle-ci, par l'intermédiaire de son Contrôle local réclamait simplement au docteur Cotonnec 40 % sur les recettes réalisées à l'occasion des luttes interceltiques du Stade de Kérisole.

Cette formidable exigence, qui menaçait d'étrangler la lutte bretonne en la considérant comme un sport de luxe, risquait de créer un précédent de nature à faire disparaître le plus noble de nos sports populaires. Têtu comme un vrai Breton qui se sent dans son droit, le docteur Cotonnec déclara net : « Je ne paierai pas. Vous taxez la lutte bretonne à 40 % parce qu'elle est un match, et que les matches sont classés dans la première catégorie des spectacles. Mais qu'est-ce qu'un match ? Nos luttes bretonnes ne sont pas des matches. Nous n'avons jamais employé en Bretagne ce qualificatif anglo-saxon pour désigner notre vieux sport national. Nous disons « eur pegad gourenn, eur c'hrogad gourren », mais non « eur match gourenn ». Ce terme n'a pour nous aucun sens, pas plus que pour nos amis de la Cornouaille Anglaise, lesquels ne disent pas à « Wrestling match », mais à « Wrestling bout », une partie de lutte et à « Wrestling tournament », un tournoi de luttes. Bref, le fisc plus vaincu que convaincu, consentit à ramener ses prétentions à 7,20 % —et aujourd'hui à 5 % ». — Le docteur fut là vainqueur d'un vrai combat.

Dire que notre sport n'a pas dû s'adapter aux conditions actuelles de l'existence, à l'engouement du public pour les réunions sportives, hélas ! si les Comités dont les représentants m'écoutent savent les risques qu'ils courent en cas de mauvais temps, étant données les allocations importantes qui seules font déplacer les champions. J'emprunte à notre ami Pierre Martin, curé-doyen de Gourin, grand ami de notre sport qu'il pratiqua dans sa jeunesse, ce passage de son recueil « Mouez Kerné » :

« Le temps qui change tout n'a guère modifié la physionomie de nos arènes rustiques :

Tout se passe aujourd'hui comme au temps d'Homère,
Le plus adroit des deux met son homme par terre.

Toutefois, poursuit-il, l'ancienne couronne de lauriers est remplacée par une magnifique ceinture de championnat, les paquets de tabac, les mouchoirs, les chapeaux et le mouton symbolique dont tous les vieux Bretons déplorent la disparition, sont remplacés par des prix qui dépassent le montant d'un budget communal d'avant-guerre.

Incontestablement, Messieurs, dans cet ordre d'idées, il y a eu un peu d'emballement, l'an dernier déjà on revenait à une plus saine compréhension des choses et il nous est permis de penser qu'en 1933 nous ne verrons plus de dangereuses surenchères.

Le début du mouvement en faveur de notre sport remonte à septembre 1928, où, toujours sur l'initiative de notre Président, un match international de luttes celtiques eut lieu au parc de Kérisole à Quimperlé. C'était la première fois depuis 1521 que des lutteurs bretons et britanniques se sont trouvés en présence. En effet, en cette année 1521, Henri VIII, roi d'Angleterre et François I^er^, roi de France, se rencontrèrent à Calais, au camp du Drap d'Or. Les deux monarques voulaient se surpasser par leur faste. Henri VIII fit venir de la province de Cornwall des lutteurs renommés, mais François I^er^ leur opposa des lutteurs non moins célèbres, qu'il demanda à la Basse-Bretagne. Ainsi les deux fractions de la race celte se trouvèrent en présence pour soutenir, l'une le Léopard d'Angleterre, et l'autre la Fleur de lys de France.

A Quimperlé, chacune des deux Cornouailles lutta pour son propre compte. Nos lutteurs bretons furent vainqueurs. La finale avait été gagnée par Scordia, de Scaër, qui, deux mois plus tard, succombait à un stupide accident. Son adversaire, Grégory aîné, n'avait jamais encore, paraît-il, été mis bas (damm) par qui que ce soit. Je vous demande, Messieurs, en souvenir de ce grand champion que fut Scordia d'observer avec nous une minute de silence.

En 1929, au mois d'août, à Quimperlé, les lutteurs Gourlay (lourd), Clément (moyen), Cadiou (léger) et Bourhis (plume), furent désignés, après leur victoire, pour se rendre à Camborn, ville de 15.000 âmes de la Cornouaille anglaise.

Au cours du tournoi qui s'y déroula, Gourlay fut battu aux points par Grégory (aîné), (7 à 1). Grégory (jeune) battit Clément par un « under heave » seulement. Cadiou sauva l'honneur en battant Lean, par « lamm » sur un croc en jambe, fut battu aux points dans la deuxième manche, prit sa revanche dans la troisième et gagna finalement par 2 points à 1 dont un « lamm ». Ce fut notre seule victoire, le jeune Bourhis, de Scaër, se faisant battre par le rapide Chapman.

En 1930 à Quimperlé : Grégory jeune battit Tyran.
Merrien battit Grégory aîné.
Cloirec battit Chapman.

Robert Cadic remporta une rapide et décisive victoire sur un adversaire désemparé, et réussit ensuite en une lutte toutes catégories, alors âgé de moins de 18 ans, le tour de force de battre Grégory lui-même, ajoutons que celui-ci, fatigué de son dur combat avec Tyran, avait sportivement accepté de combattre en cette manche avec la chemise de chez nous. C'est là ce que nos amis appellent le « fair play ».

En 1931, l'impécuniosité momentanée de nos amis du Cornwall ne leur permit pas de nous recevoir, et enfin, l'an dernier, ils nous faisaient de nouveau visite à Kérisole, le 28 août.

Cadiou jeune, de Fouesnant, digne successeur de son frère, triompha aisément du gros bébé Cadum Abbot.

En l'absence de lutteurs britanniques poids plumes, Tallec jeune et Tréhin se livrèrent un magnifique combat, dont le Gourinois sortit vainqueur.

Cloarec, en une lutte toute de science, battit Cundy.

Merrien, par sa vitesse, vainquit Bice, par contre Grégory, magnifique athlète de 23 ans, aux lignes harmonieuses, après trois combats magnifiques, l'emporta au troisième par un « lam » sur R. Cadic.

Le soir, au cours d'une allocution au banquet, commentant cette épreuve, j'eus l'occasion de dire que Robert Cadic n'avait pas démérité ; je pense encore aujourd'hui la même chose et je suis persuadé qu'il saura prendre sa revanche au cours du tournoi de la fin de cette année, chez nos amis britanniques.

J'en ai terminé avec le point de vue interceltique de notre Congrès.

Je voudrais maintenant vous dire un mot général sur les tournois de caractère essentiellement breton qui se sont déroulés sous nos règlements. J'en ai vu au pays de Fouesnant, Concarneau, Lorient, Plœmeur, Hennebont, Guiscriff, Gourin, Pontivy, Plounéour-Menez, Berrien, Scrignac, Pleyber-Christ, Callac, La Roche-Derrien, etc...

L'impression d'ensemble qui s'en dégage, c'est que notre sport est et restera un sport rural. La principale raison qui pousse la jeunesse à fuir les villages, c'est qu'elle s'y ennuie, le meilleur moyen de retenir le rural chez lui, c'est de faire en sorte qu'il y trouve des distractions : nous nous y employons. La lutte plaît aux campagnards, bien plus qu'aux citadins, les organisateurs qui n'ont pas craint des essais en ville en savent quelque chose.

Le public n'est pas le même suivant les districts, connaisseur en Cornouaille, il n'admet pas la combine ; plus remuant au pays Venète, il fait preuve d'un évident bon garçonisme ; plus froid dans le Nord-Finistère, il s'extériorise peu ; plus emballé dans les Côtes-du-Nord, il donne plus de mal aux directeurs de combat et arbitres.

En Trégor, en Cornouaille, en pays Venète, nos tournois se succèdent, remportant le plus franc succès ; pour que ce succès continue, restons toujours groupés autour de la F. A. L. S. A. B. qui a mis au point, pour le plus grand bien de notre sport, des règlements dont le moins que l'on puisse dire c'est qu'ils ont fait leurs preuves.

La consécration officielle fut donnée à la lutte bretonne, cette année, en deux circonstances, la première fois à Vannes, où en raison d'une organisation défectueuse, nos hommes ne purent se produire dans de bonnes conditions, puis au mois de novembre, lors des fêtes du Centenaire, à Nantes.

Là ce fut un triomphe, les préparatifs effectués sur nos données par M. Courtil, vice-président des Fédérations des Sociétés de Gymnastique de l'Ouest, aidés de nos concitoyens Kergall et Bonduelle, permirent à nos athlètes, dans une salle superbe, devant un public enthousiaste, de faire une démonstration éclatante, en quatre combats-exhibitions, dont il me serait difficile de dire lequel fut le plus beau. Nos hommes, malgré nos recommandations, se tirèrent une bonne bourre peu commune et chacun pouvait penser que de gros prix devaient récompenser les vainqueurs ; il n'en était rien, une modeste indemnité, convenue à l'avance, leur ayant été allouée.

Ce fut d'une excellente propagande auprès de la population nantaise ; il fallait entendre les : « Vas-y Cloirec ! » « Tiens bon Tallec ! » « Salut Robert ! » partant de tous les coins de la salle. Ah ! nos hommes sont désormais populaires.

Je termine sur cette évocation, en m'excusant d'avoir été un peu long. Je vous souhaite à tous, Messieurs, membres des Comités de Luttes, un beau temps vous permettant une belle recette le jour qui vous a été assigné au calendrier et en vous demandant de crier avec nous : « Vive la F. A. L. S. A. B. ! »

M. Henri LÉON,
de Gourin,
Directeur général des combats,
Secrétaire sportif de la F.A.L.S.A.B.

Lutteurs, pas de combinaisons !...

La lutte bretonne, si bien partie, est menacée. Il y a un point sombre à l'horizon. Le danger, c'est l'entente des lutteurs, la combinaison, la tromperie. La lutte gréco-romaine est tombée, la boxe est menacée de tomber en décadence. Si nos lutteurs tombent dans ce défaut, la foule désertera les lices, la Fédération et les Comités se dissoudraient, ne voulant point patronner un sport de duperie. Ce serait la fin de notre beau sport. C'est donc le lutteur qui a en lui l'avenir de la lutte. Avec la lutte loyale, si aimée en Bretagne, il est sûr des applaudissements de la foule, d'un renom en Bretagne et d'un gain annuel appréciable.

Chers amis lutteurs, vous avez une poule aux œufs d'or et vous avez le choix entre cueillir les œufs et tuer la poule. Nous, Fédération et Comités, nous voulons la lutte loyale, des athlètes paysans loyaux et courtois, nous voulons qu'entre eux existe la noble émulation sportive. Ainsi se réalisera le programme, l'idéal de la Fédération. Elle vise au perfectionnement humain, à l'amélioration de la race, elle veut en faire une race plus forte et plus belle.

Mathurin LE GAL,
de Lanester,
l'un de nos meilleurs poids moyens

Le sport national breton contre l'alcoolisme

Les lutteurs sont des hommes bien proportionnés, aux corps harmonieux. La Grèce et Rome furent les pays des athlètes antiques, Pindare les célébra, les sculpteurs réalisèrent dans le marbre la beauté et l'harmonie de leurs formes. Les hommes émerveillés, à travers les âges, les ont admirés.

Mais pour faire un athlète, les qualités physiques ne suffisent pas, il faut des qualités intellectuelles et morales.

Au premier rang est *la sobriété*. Seul est fort et résistant l'homme sobre. C'est avec des athlètes qu'on fait de bons ouvriers, de bons travailleurs, et l'ouvrier sobre et économe apporte à sa maisonnée plus de bien-être et d'aisance, il contribue à la richesse du pays, il en est un des facteurs essentiels.

On veut lutter contre l'alcoolisme ; contre l'alcoolisme, l'athlétisme est la vraie école. Le lutteur, pour réaliser son idéal sportif, est un volontaire de la sobriété. Formons des athlètes et il ne sera plus nécessaire d'avoir tant d'hospices et d'asiles pour recueillir et abriter, comme des épaves, les déchets humains, les produits dégénérés de l'alcoolisme. Les charges de la communauté et de l'Etat en seront allégées.

Docteur COTONNEC.

BOZEC,
de Lorient,
un de nos meilleurs poids lourds

Le champion de lutte bretonne

Pour devenir, être et rester champion, il faut se soumettre à une discipline ; cette discipline est la condition nécessaire, indispensable « sine qua non » de toute supériorité physique. Elle exige l'entrainement quotidien régulier, la sobriété, la régularité de la vie.

Les anciens, étonnés de la force de certains lutteurs, croyaient que ces athlètes arrachaient leurs forces aux animaux, aux chevaux, aux bœufs, aux taureaux, faisaient un pacte avec le diable, utilisaient des forces diaboliques pour se rendre invincibles et toujours victorieux.

Le secret de la force, le talisman pour devenir un champion, c'est la soumission à la discipline.

La F.A.L.S.A.B. a voulu, conformément à la tradition bretonne, donner de modestes prix à nos athlètes, qui sont de situation humble, — qu'un lutteur soit économe, s'adonne aux luttes pendant sa jeunesse et le jeune domestique d'aujourd'hui peut devenir un patron dans l'avenir. C'est une solution élégante et imprévue de la question sociale. Qu'il soit plein d'entrain, loyal et courtois, un champion favori de la foule, le jeuno homme fort et beau sera, comme au pays de Fouesnant, l'élu d'une jeune héritière riche et belle.

E Breiz Izel eur gourenner
A neus kalon er merc'hed kaer.

La lutte bretonne conduit donc ses adeptes à la force, à la beauté, à la santé, peut procurer l'aisance, donner une épouse de choix, de beauté et d'amour, vous acheminer ainsi vers le rêve de tout homme du berceau à la tombe : avoir un peu de bonheur sur terre : « *Kaouit eun tamic eurusted er bed man, levi gant levenez* », vers l'idéal du lutteur qui est l'idéal humain : « Unir au corps d'un athlète l'âme d'un sage ».

Docteur COTONNEC.

M. CHARLES Louis,
Secrétaire général
de la F. A. L. S. A. B.

POUR FAIRE UN BON LUTTEUR

DISCOURS DU Docteur COTONNEC
au Congrès de la F. A. L. S. A. B., à Gourin
10 Avril 1933

C'est pour parler encore de cette lutte que nous nous sommes réunis entre bons Bretons et bons amis. Nous voulons préparer de belles fêtes sportives en 33. Pour réussir, elles n'ont besoin que de jours ensoleillés, alors la foule accourt applaudir, acclamer nos champions, les gars de chez nous.

Le lutteur est un homme sain et musclé, ayant un bon cœur et de bons poumons, c'est le plus souvent un rural, un paysan, un remueur de terre, « eun teuc'her douar ». C'est lui qui creusa les larges sillons, les tranchées d'arrêt le long de la ligne de feu durant la dernière guerre. Il endurcit son corps au grand air sous les chaleurs de l'été, comme sous les rigueurs de l'hiver ; il développe sa force au champ par le travail et l'effort répété. Il peut encore amélirer ses qualités de force, sa souplesse, son souffle par la pratique régulière, quotidienne de la culture physique. Elle est l'école préparatoire à tous les sports, c'est l'école des athlètes !

Nous trouverons pour instruire nos lutteurs des moniteurs, des volontaires uniquement soucieux du perfectionnement de l'individu et de la race. Nos lutteurs sont des hommes de volonté, ils sauront s'imposer une contrainte, une discipline, adhérer fermement et être fidèles è l'idéal qu'ils que sont librement donné.

Ils mettront en pratique la méthode enseignée avec régularité, ténacité et conviction avec la foi et l'enthousiasme qui rendent victorieux partout dans la lutte bretonne comme dans les luttes de la vie. J'aime à voir nos athlètes, ils ont la tête droite, le teint bronzé, le regard franc, la bonne humeur et la gaieté qui émanent de la santé.

La lutte exige de la santé et de l'énergie, c'est aussi un exercice de finesse. Elle demande la connaissance des prises, des parades, des ripostes, un apprentissage, un entrainement, c'est un art. Par un jour ensoleillé, deux lutteurs aux prises, vêtus de la chemise échancrée, du pantalon court, ceinturés par le turban, placés au milieu d'une lice entourée d'une foule bruyante et enthousiaste, constituent un des spectacles les plus beaux, les plus artistiques que l'on puisse admirer ; un des sports les plus prenants et les plus émouvants qui soient, *that is an exciting game*, dirait Léon qui, en bon Gourinois, fit jadis un tour en Amérique.

J'ajoute que ce sport ne coûte rien à l'Etat, mais qu'il lui rapporte, des sommes sont perçues sur toutes nos réunions et versées au vaste budget, nous en donnons encore aux œuvres de bienfaisance dans une pensée de pitié à l'égard des misereux et des souffrants.

Un barde écossais du IIIe siècle, Ossian, cite dans un de ses chants un pays appelé la *Terre des Jeunes* ; là on ne connait

ni la maladie, ni la vieillesse, ni la mort, l'homme reste jeune, plein de force et de beauté.

De même le soleil, le grand air, l'hygiène alimentaire, la sobriété, la culture physique et le sport font reculer la vieillesse, ils ont des effets qui ont été comparés à l'action de l'antique fontaine de Jouvence qui avait la vertu de rajeunir ceux qui s'y trempaient. Ces médications naturistes seraient peut-être l'équivalent d'opérations comme la greffe et la phénolisation. Ces dernières donneraient, dit-on, l'illusion d'un retour à la jeunesse, d'une jeunesse nouvelle. Peut-être pourrait-on envisager un grand perfectionnement humain puisqu'à l'expérience des années s'ajouteraient la vigueur et l'enthousiasme juvénils récupérés.

Jeunes gens, entrainez-vous donc ! faites de la culture physique et du sport pour être forts et beaux, pour jouir d'une bonne santé, pour prolonger votre jeunesse, et être plus utiles à la société, pour goûter plus longtemps ici-bas la joie et le bonheur de vivre.

Docteur COTONNEC.

TYRANT,
de Beuzec - Conq,
ancien Champion interceltique
des poids moyens

LA LUTTE BRETONNE AU PAYS D'HENNEBONT

A cette époque où les sports étrangers prennent de plus en plus de place dans notre vie, il n'est pas mauvais de parler de la lutte bretonne, de dire un peu ce qu'elle a été et ce qu'elle tend à devenir sous la direction des hommes qui ont à cœur de la réglementer et de la faire mieux connaître.

On a dit que ce sport, le plus apprécié des Bretons, est aussi vieux que la race. Il a été décrit en une poésie pleine de sel, par Ozanam, ami de La Villemarqué ; il a été chanté par Brizeux, notre poète populaire, et enfin par le Docteur Cotonnec, dont la chanson très répandue dans nos campagnes rappelle la victoire de Flégeo, le petit gars de Berné, sur Gayon, le champion du Midi.

Le Breton nait lutteur. Toutes les occasions sont bonnes : « *eveit gober en enssé* ». A peine arrivés à l'école, les petits Bretons se crochent, pour un oui pour un non.

Puis dans les assemblées, aux fêtes patronales, parmi les réjouissances organisées pour l'inauguration d « *er leur nevé* » les luttes attirent toujours beaucoup d'amateurs.

On cite encore comme des personnages légendaires, les hommes qui faisaient florès au pays d'Hennebont, il y a une quarantaine d'années. C'étaient les Moscan, de Lanester ; Roscorbel, de Locunolé ; Robic, de Cléguer ; Le Doussal, de Pont-Scorff ; Le Sausse, de Riantec ; Iziquel, de Plouay. Et plus près de nous, immédiatement avant-guerre : Le Roux, de Merlevenez, le plus doux des lutteurs ; Le Roux, d'Hennebont, fin lutteur qui avait toujours la sympathie du public ; les frères Lucas, de Calan, « *Poatred Lukas dew vreur, paotred nerhus hon daou* » ; les frères Flégeo, de Berné, « *er barresig vihan tré Gwéned ha Kerné* » et leur maitre à tous, Pichon, de Lanvaudan.

Dek vlé neus gonéet, paot dek vlé er Pichon

Er gourennev er vro, er gourennev Breton.

Après la guerre, une nouvelle génération de lutteurs est entrée dans la lice. Nous retrouvons les athlètes toujours plus nombreux, toujours plus ardents, à chacun des tournois organisés dans les cantons d'alentour : Jégousse qui, dans les combats les plus rudes, conserve toujours le sourire ; Le Cloirec Julien, imbattable dans sa série ; Moello, toujours en progrès ; les frères Jubin, Baudic le fougueux, champion des moins de 18 ans aux luttes interceltiques de Quimperlé en 1928.

C'est au tournoi d'Hennebont que se sont révélés en 1926, Gourlay, d'Arzano, champion des jeunes et champion toutes

catégories à 20 ans ; Le Dain, de Meslan, champion des jeunes en 1927 ; Scouarnec, le Vulcain de la forêt de Pont-Callec.

En devenant plus fréquents, plus suivis et plus ardemment disputés, les tournois de lutte ont révélé toutes les lacunes de ce sport dépourvu de règles bien établies et manquant totalement d'organisation.

Il nous souvient d'un temps pas encore très éloigné où l'on ne voyait dans l'arène que des hommes imposants par leur masse plutôt que remarquables par leur science de la lutte. Puis est arrivé le groupe que l'on peut à bon droit nommer le « Groupe Pichon » parce que celui-ci en était le moniteur en même temps que le chef incontesté. Les frères Lucas ; les frères Flégeo... Ces hommes luttaient par goût, s'entrainaient chez eux, dans les champs, faisaient de la gymnastique d'assouplissement. Ce sont eux que le Docteur Cotonnec a fait admirer en 1912 à toute une population enthousiaste, sur l'esplanade du Bois-du-Duc, en une journée mémorable dans les annales sportives de notre région.

C'est de là qu'est né l'engouement progressif du public pour les luttes et la nécessité de les perfectionner, de les réglementer, de les policer. La création de la Fédération des Luttes Bretonnes est due à l'initiative du Docteur Cotonnec.

Toutes les prises au-dessus de la ceinture étaient permises ; les arbitres étaient quelconques, souvent incompétents ou subissaient l'influence du public animé d'un chauvinisme de clocher ; les organisateurs s'ignoraient d'un canton à l'autre, si bien que l'on voyait dans une même journée, des luttes dans quatre ou cinq localités différentes, dans un rayon assez restreint ; les combats ne se faisaient pas par séries. On a vu aux prises par exemple un 60 kilos avec un 100 kilos. Tous inconvénients qu'il suffit d'énumérer pour les mettre en relief. La Fédération qui vient de se créer, va s'attacher à les faire disparaitre.

Jusqu'à ces dernières années, dans le Bro Erek, les luttes étaient inconnues au-delà d'Hennebont, Plouay. Leur succès dans les fêtes populaires conduit à en organiser dans des localités qui n'en avaient jamais vues : à Auray, à Brech, à Pontivy par exemple. De ce côté, l'action de la Fédération aura certainement une influence heureuse.

J. MARIETTE.

GAY,
l'un des champions
de la Cornouille Britannique

La lutte bretonne dans le passé

De tout temps, la lutte a connu en Bretagne une très grande vogue.

Le Breton, a-t-on dit, nait lutteur.

On retrouve trace de cet engouement pour ce sport à toutes les périodes de notre histoire provinciale.

Au Moyen-Age, les gentilshommes s'y adonnaient comme les simples manants.

La lutte servait d'intermède dans les fêtes d'armes et les dames du temps jadis étaient, paraît-il, éprises de ce spectacle.

Chaque localité importante avait ses « coqs », ses champions, disons-nous aujourd'hui, et ainsi naissaient de farouches rivalités qui se sont maintenues à travers les siècles. Scaër et Guiscriff, Rosporden et Bannalec nous en sont des exemples.

Les vieilles chroniques attestent la renommée de la lutte bretonne et des lutteurs bretons. Une chronique du Maréchal de Fleuranges rapporte le fait suivant qui eut lieu en 1520, au Camp du Drap d'Or :

« Un jour, dans une de ces joustes, le roy d'Angleterre (Henri VIII) print le roy de France (François Ier) par le collet et lui dict : « Mon frère, je veulx lutter avec vous, et lui donna une attrape ou deux. Et le roy de France qui étoit fort bon lutteur, lui donna un *Tour de Bretaigne* et le jeta par terre, et lui donna un merveilleux sault. »

Ce *tour de Bretaigne* est vraiment savoureux et nos Cadic peuvent être fiers de penser que Sa Majesté François Ier savait à merveille s'y prendre pour donner à son adversaire un *lamm distag*.

Un autre fait prouvera la popularité de la lutte.

En 1748, Mgr l'évêque de Vannes, en tournée pastorale, se trouva de passage à Kernascléden, près de Guémené-sur-Scorff.

L'évêque constata que la chapelle du lieu, un des chefs-d'œuvre d'architecture gothique du XVe siècle, avait besoin de quelques réparations. Par malheur, les ressources du sanctuaire étaient épuisées. Comme l'évêque en manifestait sa surprise au trésorier de la fabrique, celui-ci, en pleurant, avoua qu'il s'était servi du trésor pour subventionner des tournois de luttes et organiser des jeux de soule.

L'amour exagéré du sport n'est donc pas un péché moderne. Le trésorier de fabrique de Kernascléden en fournit un exemple excellent.

Voici maintenant la façon dont Cambry parle de la lutte dans son *Voyage dans le Finistère* :

« Je n'ai point parlé de la lutte, exercice, dans lequel les Bretons l'emportent, sur toutes les nations du monde...

« On se préparait à la lutte ; les prix, taureaux, moutons, rubans, chapeaux, étaient offerts à la cupidité des spectateurs.

« Le maître de la maison donnait alors aux hommes, les plus marquants de l'assemblée, des fouets, à l'aide desquels la lice était bientôt formée ; un lutteur saisissait le taureau par la corne, lui faisait faire le tour du champ de bataille ; on le frappait légèrement sur l'épaule, quand on voulait lui disputer le prix...

« Les combattants s'approchent, se touchent la main, en se jurant franchise, loyauté, en attestant qu'ils n'emploieront aucun charme pour se procurer la victoire. Ils sont en chemise, en caleçon, pieds nus, se menacent, se tâtent, s'examinent, ils se saisissent avec force. Il faut que le saut soit franc, que le vaincu tombe à plat sur le dos ; vingt fois un des combattants touche la terre, se laisse tomber sur le côté, sur l'estomac ; on se repose, on se relève, on recommence ; enfin le plus faible succombe ; on s'élance, on enlève, on porte le vainqueur ; le prix qu'il a bien mérité lui est ensuite délivré, son village orgueilleux le ramène en triomphe. »

Si l'on songe que Cambry écrivait cela en 1794, il faut croire que ni la Révolution, ni la Chouannerie n'empêchaient pas les Bretons de se livrer à leur sport favori.

Dans *La Vie des Bretons en Armorique*, écrite en 1835, nous trouvons encore ce passage qui ne manque pas d'une certaine saveur :

« Plus pudiquement que les Grecs, qui luttaient entièrement nus, ils sont vêtus de leurs « *bragou* » et d'une chemise qui doit les serrer assez pour que leur adversaire y trouve le moins de prise possible. Leur longue et gênante chevelure s'attache en faisceau sur le derrière de la tête, avec une grossière tresse de paille.

... ...

« Mais par degrés, ils s'animent, s'étreignent plus vigoureusement et font craquer leur chemise en lambeaux ; à la ruse, à l'adresse ont succédé la violence et la colère, et le plus faible, étourdi, haletant, épuisé, n'a plus qu'une ressource, pour éviter une défaite certaine, celle de tomber sur le côté. « *N'e ket lamm !* » crient soudain les gars de son village. « *Lammet !* » hurlent de leur côté les partisans de son adversaire. « *Eo ! Eo ! nann ! nann !* » Et le tumulte devient effroyable ! Les spectateurs se précipitent, tous les rangs se confondent, le cercle n'existe plus ! Mais le fouet et la poële à frire viennent rétablir l'ordre ; on se heurte, on se culbute, on se remet en place, et les juges du camp déclarent qu'en effet, il y a eu « *Kostinn* », c'est-à-dire, que le vaincu n'étant pas tombé à plat, sur le dos, le saut n'a pas été franc, comme l'exige la charte des lutteurs ; l'épreuve doit encore recommencer. *Lamm ! Kostinn !* tels sont les deux termes principaux de la gymnastique bretonne, qui a son vocabulaire à part et dont les coups les plus savants sont : le « *Toll-skarje, Kliket-soun* et *Peg-gorn* » ; ce dernier mot désigne le célèbre croc-en-jambe de l'Armorique. »

L'on pourrait multiplier les citations de ce genre. Celles que nous venons de faire suffisent à montrer combien les Bretons restent fidèles aux traditions de leurs ancêtres en applaudissant d'un dimanche à l'autre les Cadic et les Merrien d'aujourd'hui.

Julien CLOIREC,
de Lorient,
Champion interceltique
des poids légers

De la duchesse Anne à la F· A· L. S. A. B.

En 1505, Anne de Bretagne, reine pour la deuxième fois, accomplissait son « Tro-Breiz » pour aller demander la guérison du roi tant aimé Louis XII, en faisant brûler des cierges à N.-D. du Folgoët. Il n'était pas encore question de Sainte-Anne.

Sur son passage, ce n'était partout que volée de cloches, salves de canons, feux de joie, clartés de cierges, parfums de fleurs, chansons et luttes bretonnes, dit la chronique.

A Hennebont, de grandes luttes eurent lieu, sur la place Notre-Dame, avec l'agrément de la Révérende Mère Guillemette Rivalen, abbesse de La Joie, dont c'était une des prérogatives.

A Guingamp, le tournoi eut lieu dans le Cloître des Cordeliers.

Au Pays d'Hennebont, les luttes tinrent toujours une grande place dans les réjouissances publiques.

En juillet 1735 eurent lieu à Lorient des luttes qui furent marquées par une poursuite des paysans de Plœmeur, chassant les habitants de la ville dont un marin avait gagné, sans combattre, le premier prix : un cheval.

Brizeux a surtout chanté les luttes de Scaër et le sculpteur Lœïs er Rest a taillé dans un cœur de chêne la prise classique du croc en jambe.

Lochrist - Hennebont s'est toujours distingué par ses lutteurs fameux et ses luttes mémorables. Il y a un peu plus de quarante ans fut organisé un tournoi dont les anciens ont gardé souvenance. C'est là qu'on vit aux prises l'ouvrier Moscan, champion morbihannais et le paysan Rescorbel, champion du Finistère.

Ce combat inspira un barde anonyme dont la chanson n'est pas encore oubliée.

Puis, nous arrivons aux années d'avant-guerre, dont les tournois furent organisés et chantés par notre cher président le docteur Cotonnec.

Et enfin, après la guerre, en créant la F. A. L. S. A. B., notre président a donné à la lutte bretonne des règlements qui lui manquaient ; les Comités se sont multipliés ; les tournois sont de plus en plus nombreux et la lutte devient plus scientifique.

Mais il manque quelque chose à la renaissance du sport breton. Depuis quelques années, nous assistons à des combats homériques, pathétiques, qui eux aussi mériteraient bien que des chansonniers les mettent en vers pour en rappeler le souvenir. Aussi je crois que la F. A. L. S. A. B. va organiser un concours de chansons sur les luttes, avec des prix pour les lauréats.

JOB ER FURCHER.

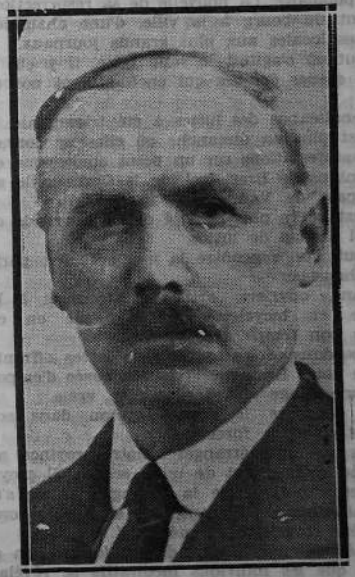

M. LAGADEC,
Trésorier général
de la F. A. L. S. A. B.

La Renaissance d'un Sport celtique

Après une longue interruption de quatorze années, nous avons assisté en 1928 à la résurrection des tournois de luttes bretonnes.

Le vieux sport de notre province a retrouvé depuis lors la faveur populaire. La nouvelle de sa résurrection se répandit joyeusement du bourg à la ville, d'une chaumière à l'autre, des gazettes locales aux plus grands journaux.

Partout où s'agitait le sang celte, il y eut un frémissement. Les scènes épiques qui enchantaient nos aînés allaient revivre.

La renaissance des luttes a été triomphale.

Il n'est plus un dimanche où elles ne donnent lieu à de grandes manifestations sur un point quelconque de nos quatre grands cantons de Breiz-Izel, de la Cornouaille au Trégor, du Léon au pays de Vannes.

Il n'est guère plus de cité ou de bourgade qui n'organise un tournoi annuel de luttes.

Partout, l'on rencontre la même foule ; partout éclate le même enthousiasme.

Paysans, ouvriers, artisans, accourent à la ronde, en automobile, en bicyclettes, voire même en chars-à-bancs, comme au bon temps de jadis.

Les pardons et les tournois de luttes offrent à l'étranger curieux de notre Bretagne l'occasion rêvée d'emporter de notre province une image vivante, concrète, vraie.

Il y découvre le peuple breton dans son exaltation vibrante et dans sa force.

Un de nos amis, étranger à notre province, nous marquait un jour son étonnement de telles scènes. Il croyait, lui aussi, à la tristesse morbide de la Bretagne. Il ne s'attendait pas à ces manifestations enivrantes où explose la force d'une race au caractère concentré et méditatif.

La méditation est sœur de l'action et l'on a pu souvent remarquer que les individus méditatifs se révélaient les plus rédoutables aux actes. Tels sont bien les Bretons, rêveurs mais forts.

— Hé quoi ! nous disait, surpris, cet étranger, mais c'est plus fort que dans le Midi. En fait de manifestation populaire, je ne connais pas mieux ! »

Il ne cacha pas sa surprise devant le spectacle qui s'offrait à ce moment à nos regards.

Une prairie qui verdoyait sous un soleil éclatant, un ciel sans tache, une foule immense et bigarrée où scintillaient les boutons sur les chatoyants velours, les soies des costumes. Il y avait là des milliers d'hommes et de femmes venus de partout.

Les regards se concentraient sur la lice. Là, deux athlètes trapus, aux muscles saillants, pieds nus, portant le pantalon court et la traditionnelle chemise de toile échancrée, prêtaient le serment du lutteur. Cette cérémonie simple, mais qui ne manquait pas de grandeur, faisait impression sur la foule muette et attentive.

Puis au signal, les deux lutteurs entrèrent en prises.

L'originalité de certaines prises, l'adresse, la combativité des lutteurs, passionnèrent notre ami qui fut bien près de crier de joie avec la multitude quand l'arbitre proclama le vainqueur.

De la poitrine puissante des spectateurs jaillirent les chants traditionnels, et leurs refrains traînèrent longtemps autour des verres où pétillait un cidre vert et doré.

Il éclate donc que malgré toutes sortes de tentatives, aucun sport ne frappe à un tel degré l'imagination de nos populations rurales et n'échauffe autant le cœur innombrable de la foule.

C'est le véritable sport national des Bretons.

C'est la seule raison qui explique sa résurrection brillante.

La guerre semblait lui avoir porté le coup mortel et quand nous nous entretenions des luttes d'antan, avec leurs cortèges de binious, de chants et de gavottes endiablées, il se trouvait toujours quelqu'un pour hausser les épaules et dire tristement :

— C'était le bon temps ! Le temps où la Bretagne était restée elle-même. La guerre a balayé cela. Un esprit d'un modernisme parfois hideux semble empoisonner notre atmosphère.

« Et pourtant ! Il y avait de si jolies choses autrefois ! Se trouvera-t-il quelqu'un pour ranimer la flamme mourante, et concilier les belles choses d'aujourd'hui et le charme d'hier ! »

Miracle ! En 1928, un comité se forme de vrais Bretons qui n'ont pas eu peur d'être traités de rétrogrades, ce qualificatif stupidement utilisé par certains.

Ce comité a décidé de renouer la tradition brisée par la guerre, de réveiller les champions endormis depuis 1914 et d'appeler les jeunes à la rescousse.

Les vieux, les jeunes, les paysans et les ouvriers furent conviés à manifester leur sympathie à ces fêtes du muscle breton.

Le succès est venu, triomphal ! Il a dépassé toutes les espérances.

On pouvait écrire au soir des premières luttes de Quimperlé :

« C'est par milliers que l'on s'entassait autour de la *lice*, sur les bancs, dans les tribunes, tous voulaient voir et de près. Un banc gênait, on l'écartait ; une corde arrêtait la foule, on la coupait ; la lice se rétrécissait de plus en plus, elle fut couverte ; elle disparut sous la foule des spectateurs. Ce fut le triomphe de la liberté laissée à chacun, les luttes furent splendides et le désordre fut royal. »

Le vieux sport breton était ressuscité, il restait à l'organiser.

Ce fut le rôle de la Fédération des amis des luttes et sports athlétiques bretons, la F.A.L.S.A.B., dont les succès ne se comptent plus et dont les espérances grandissent d'année en année.

Il avait suffi, pour ranimer la flamme, d'un Breton ardent, têtu dans son entreprise, au tempérament riche et lyrique de barde qui connait toutes les fibres de l'âme populaire.

Cet animateur, cet enthousiaste, a été le Docteur Cotonnec.

Celui-ci fut mêlé, dès sa jeunesse, aux différentes manifestations de luttes bretonnes. L'on chante encore, en toutes nos campagnes, la « sône » qu'il composa lors du fameux tournoi d'Hennebont, qui opposait, en 1910, le petit Fléjo, de Berné, à l'hercule du Midi Gayon. Fléjo, nouveau David, devait abattre cet autre Goliath.

La physionomie du docteur Charles Cotonnec est populaire. Nous gardons le souvenir du charmant accueil qu'il réserve à ses amis en sa bonne ville de Quimperlé. C'est bien la ville qui convient à ce Breton traditionnaliste.

C'est le type de la vieille cité bretonne qui malgré toutes les transformations modernes, a gardé, à cause de son site, un parfum séculaire. Nous aimons ses églises aux styles si curieux, ses maisons et ses rues capricieuses. A chaque détour, nous ne manquons pas de croiser de belles filles en coiffe, à la démarche souple et élégante, au regard clair et bleu dont le sourire vous met le cœur en fête par un printemps radieux.

Rien de plus délicieux que cette vallée de la Laïta ; mais ce nom harmonieux n'est-il pas tout poésie ?

La Laïta est d'ailleurs un enfant de l'amour, né du mariage de l'Isole et de l'Ellé, en pleine ville de Quimperlé. Aucune illégalité n'entache ce mariage puisqu'il est contracté librement en face de l'église et de la mairie comme se plaisent à le faire remarquer les bonnes gens...

On aimerait à s'attarder et à rêver dans la nonchalance des détours de la Laïta, sous les trembles qui frémissent doucement sous la brise.

Là, dans ce cadre délicieux, au seuil d'une maison que baigne amoureusement l'Isole, le docteur Cotonnec accueille ses amis.

Il vous reçoit sans façon, avec une cordialité incomparable. Il vient à vous la main tendue. Un franc sourire qui éclaire une physionomie joviale, déride les plus moroses et les met immédiatement à l'aise.

Sa conversation est un enchantement. Cet homme étonnant est plein de souvenirs et fourmille d'idées.

Il parle de sa Bretagne, de ses lutteurs, en poète. Mieux, car il a le don divin, il sait communiquer son lyrisme à ses auditeurs.

On comprend qu'il soit homme d'action et que cette action ait été féconde.

Son nom restera désormais lié à la renaissance du sport celtique par excellence.

Il convient aussi de rendre hommage à ses collaborateurs groupés à la F.A.L.S.A.B. et particulièrement à MM. Beaufrère, Louis, Léon et Lucien Jan. Ce groupe de Bretons clairvoyants et tenaces, malgré le scepticisme des uns, malgré certaines embûches administratives, ont doté la lutte bretonne d'un Code et d'une Réglementation, en un mot d'un gouvernement. La tâche n'était pas facile et il fallut ruser avec le tempérament individualiste de la race.

Après quelques années d'exercices, on peut dire que la F.A.L.S.A.B. a réussi. Saluons bien bas les hommes qui la dirigent.

Grâce à eux c'est une tradition bretonne qui se perpétue...

Joseph JAFFRÉ,
dans le *Nouvelliste du Morbihan*.

MAHOUIC,
de Lanester,
l'un de nos meilleurs
poids moyens

GOURENAOU HENNBONT

Eur Pegat tre Gayon pôtr ar c'hreiste ha Fléjo pôtr Berné.

Deit oa d'an Hennbont mestou braz ar gournaou
Daouphars, ha re Lukas, ar Pichon, ar Flejaou.
Deit oa ar Pichon braz, pôtr kalet ar maoutaou
Potred Lukas, daou vreur, potred nerzus ou daou.
D'ou gwelet zigouéé tud deus ar Morbihan
Eur bochad arrue, re goz ha re vihan
Deus koste Languidik, deus koste Lanvaudan
Deus koste Kervignak, ha deus koste Kaudan.
Rah tro ardro, ar vro hag ar hanton
A fote de gwelet ar gwellon pôtr breton —
Mest gournaou Breiz Izel d'oc'h pôtr braz ar c'hreiste,
Hiriou a vent gwelet an eil deus egile.
Dek vlâ neus gounêet ; pad dek vlâ ar Pichon
Barz pegadou ar vro, barz ar gournaou breton.
Bet e bet e ker Konk, bet e bet e Kemper
E pep tu neus baleet doc'h bro Gwenned ha Skaër,
Biskoas doc'h an douar neus hoaz stoket e geign
I galon a zo krenv, i ziouvrec'h zo vel meign
Ben a stag barz eun den, rah an dud ve bammed
Doc'htu a ia d'an guias, ken tis a ve tollet.
Mar skuife ar Pichon a zigoueou Fléjaou
Da grogi en i lec'h, da honni ar maoutaou.
Doc'h ar c'hreisté oa deit eun den hanved Gayon
A foté bon pegi barz ar gwellon breton.
Huel bras estlammus, ha téo vel eur lon
Eun hiris oa gwelet an Arkul braz Gayon.
E kreis Iiz ar gournaou arok oant digoret
Henval ao dioc'h eur chouch e kreiz eur bark zaoued.
Vel tal eur mevel braz ve eur mevel bihan
Vel eur c'hole breton tal eur c'hole normand,
Egis eur joïg lan e tal eur bercheron,
Evelse oa Flejaou tal an Arkul Gayon ;
Mez ken skaon vel eur had, finik vel eur louarn
Stert en i ziouvrec'h, stert vel eun tam houarn.
Krennou re ar Flejaou ha hirnac'h braz dèon
Mont da'nim vuzulou doc'h an Arkul Gayon.
« Plegou na rein ket, ha na rein ket biskoas
Gredon ket e gouéei Gayon vras warnoun c'hoas !
Dalc'h mat ta pôtr Flejaou, dalc'h stert ta pôtr Berne !
Enoc'h ema fizians bro Gwenned ha Kerne,
A viskoaz er vro-ni ma bet ar gournerien,
Dalc'hed d'omp ni hon brud, hiriou var an dachen !
Krennou a re an dud, stokou ré ou halon
Ben a bokaz Fleajou d'an Arkul braz Gayon.
Peg ebarz an Arkul gant i ziouvrec'h voën
Ar Fléajou zeskée, ar galon ra an den,
Ar Fléajou an tolle da laret i bater
War i zaoulin gouée dirak ar labourer,

Dirak ar labourer ha dirak eur paysan
Ne ket hoas ar Fléajou a goueei ban dindan
Fléjaou gat hi doliaou, tol bez trod ha kliket
A zeskéé d'an dud oa ken krenv huit triket
Ar Fléjaou an truillé d'eun tu d'eun tu all
Hanal Gayon vanke, vel d'eur chi chasseal.
Fléjaou a blanté mat, huit an distag d'an guias
Vel eun taro bihan doc'h eur mel kolé braz
Siouas ! diou skoa Gayon doc'h an douar neus stoket
Eur lam war an Arkul, Fléajou neus distaget
Neur gouèou war i geign an douar neus rannet
Vel eul leur gant eur freil dan haon ben ve dornet ;
Gant ar Fléjaou Gayon war ar prad oa ledet
D'an éc'h gant Fanch Lukas ar Fléjaou oa zaouet.
Rah an dud a hopé a stoke ou daouarn
Ha lare oa Fléajou stert vel eun tam houarn ;
Rah an dud a zaillé Gayon oa ban dindan
Gant gournour bro Berne gant ar Fléajou bihan.
Huit diskoé ou mecher kléwet pôtr ar c'hreiste
Barz Berné a zo tu d'hou kentellen bemdé.
Rahan dud a lare, Sanséo ha Chevret
Guillas Heno, ar Grand, ha Karo Moust-ar-houet
Fanch Rouzik ha Thomas Iziquel d'oc'h Plouay
An Dean Denoël ha Libous doc'h Berné,
Biskoaz n'eussant gwellet, biskoas en hor hornad
Eur pegad evelse dirak ou taoulagad.
Neur gemer bep dassad warlech ar gouarnaou
E zeskée d'an dud oant en dro amiaou
Fléjaou zo eur paysan, gannet e Berné
Eur barezig vihan tre Gwenned ha Kerne
Bars bro ar Pouletted bro kaer an dillad brao
Lech ve gourennet mat ha dansed skaon atao.
Euc'h den é deus ar choaj mat evel labourer
Finik bars ar foar, mat-tre peg en arer.
Eun den drant en di, karet gant i amiaou
War ar c'hlazen dreist oll, roué ar gourennaou —
Ar zonnen zo zawet digant eur pareour
A' nim blich e welet houren eur gourenour.
Ar zonnen zo bet greit n'eur hont dre an hentaou
Da huellet ar re glaon, huit dijonch ar poenniaou,
Aa zonnen so kasset d'ar Rouzig député
Huit bout kannet er gambr d'ar botred ar c'hreiste.
N'hani neus ni zawet zo chom e Kerperle
An doktor Kotonneg uar bordig an Ellé.

Dr KOTONNEG,
Midesin Kemperlé.

TALLEC Jeune,
de Gourin,
Champion des moins de 18 ans

Imp. du Nouvelliste, Lorient

*